



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE LORQUIN
57790 - TEL. 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2004

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, ARGANT, SEROT, Adjoints
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes NEY, FIKUART,
MM. WEIL, PIERSON, Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. FAUL qui donne procuration à M. ADRIAN

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 09.12.2003

1. Projet budget « Lotissement ».
2. Dissimulation des réseaux – rue Dr Marchal et rue Charly Ochs – Convention France Télécom.
3. Enquête publique ROXANE – Projet d'usine d'embouteillage à NITTING.
4. Motion pour le projet de suppression de la Trésorerie de Volmunster.
5. Assainissement – Financement complémentaire du déficit.
6. Subvention D.G.E. - Mise en sécurité des ponts du Rupt et de la Sarre Blanche.

Le Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2003 est adopté à l'unanimité.

1. Projet budget « Lotissement ».

Par délibération du 3 juin 2002, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter le concours de la DDE pour une conduite d'opération permettant d'élaborer le cahier des charges relatif à la réalisation d'un lotissement communal.

En date du 16/12/2002, le conseil municipal a autorisé l'acquisition des terrains Kremer – Mittendorf et Faul et chargé l'étude notariale de Lorquin de la rédaction des actes.

Afin de concrétiser l'ensemble de ces décisions, il y a lieu de créer un budget annexe à la M14 – Commune de LORQUIN appelé BP2004 – Lotissement Lorquin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise la réalisation d'un budget annexe
- décide d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. à compter du 1^{er} janvier 2004, pour une période de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée deux mois au moins avant l'expiration de chaque période.
- autorise une avance du budget général d'un montant de 98.000 €
- arrête le B.P. Lotissement en dépenses et recettes à 98.000 €

2. Dissimulation des réseaux rues Dr Marchal et Charly Ochs – Convention France Télécom.

Le maire soumet au conseil municipal un projet de convention établi par France Télécom ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et financières de la dissimulation du réseau aérien, propriété de France Télécom dans les rues Dr Marchal et Charly Ochs.

Le financement de cette opération estimé à environ 1.920 € sera intégralement pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2004.

3. Enquête publique ROXANE – Projet d'embouteillage à Nitting.

Par arrêté n° 72/2003 du 27 novembre 2003 modifiant l'arrêté préfectoral n° 60/03 du 13 novembre 2003, concernant l'ouverture d'une enquête publique relative aux incidences éventuelles sur l'environnement d'une installation classée située à NITTING, le Préfet de la Région Lorraine demande au conseil municipal de Lorquin de donner un avis sur le dossier d'enquête présenté par la Société d'Exploitation des Sources ROXANE pour l'exploitation d'un forage et d'une usine d'embouteillage d'eau.

L'enquête publique a débuté le 27 décembre 2003 et doit s'achever le 10 février 2004. Monsieur René BLAISING de Sarrebourg a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

La demande de la Société d'Exploitation des Sources ROXANE porte sur un prélèvement de 1,050 million de m³ par an avec un débit horaire de 120 m³/heure en continu à raison de 70 m³ sur le forage 1 et 50 m³ sur le forage 2.

Le maire donne lecture des conclusions générales émises par l'hydrogéologue agréée en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu,

- de l'absence d'une politique annoncée dans le cadre des eaux d'exhaures des HBL, d'une part,
- de l'absence d'une étude globale sur le pays de Sarrebourg prenant en compte le développement touristique du pays de Sarrebourg,
- du souci de privilégier le projet du site touristique Center Parc
- émet un avis défavorable par 8 voix contre, 3 avis suspendus et 2 voix pour.

4. Motion pour le projet de suppression de la Trésorerie de VOLMUNSTER.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier qu'il a reçu du vice-Président du Conseil Général, Jean-Louis CHUDZ, Maire d'Epping à propos du projet de suppression de la Trésorerie de Volmunster.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la motion suivante :

- rappelle son attachement au maintien des services publics en milieu rural
- exprime sa solidarité et son soutien aux élus du secteur de Volmunster pour le maintien de la Trésorerie.
- transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg.

5. ASSAINISSEMENT

Financement complémentaire du déficit.

Par délibération du 9 décembre 2003, le conseil municipal a autorisé la réalisation d'un emprunt de 80.000 € pour financer le déficit d'investissement avant transfert du service à la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres.

Suite à une annulation de titre, il s'avère nécessaire de réaliser un prêt complémentaire de 4.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation d'un prêt complémentaire de 4.000 € auprès du Crédit Mutuel aux mêmes conditions que le prêt du 14 janvier 2004 n° 10278 00160 000388017 02.

6. Subvention D.G.E. - Mise en sécurité des ponts du Rupt et de la Sarre Blanche.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de subvention D.G.E. a été sollicitée en 2003 pour la mise en sécurité des Ponts du Rupt et de la Sarre Blanche.

Notre dossier n'a pas été retenu, c'est pourquoi, il propose au conseil municipal de le soumettre au programme de subvention 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réhabilitation des 2 ouvrages selon devis STRUBEL.
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E.
- arrête le plan de financement comme suit :

Montant H.T. des travaux	43.062,88 €
Subvention D.G.E. (35 %)	15.072,00 €
Autofinancement	27.990,88 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h.